



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 40415

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'une des dernières propositions du conseil d'orientation pour l'emploi (COE). Le COE a adopté un récent rapport sur l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes dans lequel il suggère d'ouvrir le recrutement des conseillers d'orientation à de nouveaux profils tels que des économistes ou des professionnels ayant une expérience en entreprise. Il souhaite connaître son sentiment sur cette proposition qui lui semble très judicieuse.

Texte de la réponse

L'orientation est considérée par le ministère de l'éducation nationale comme une priorité. La politique du ministère de l'éducation nationale en matière d'information et d'orientation vise à renforcer le rôle de l'orientation au sein de l'établissement, grâce au renforcement du rôle des enseignants et notamment des professeurs principaux. Il s'agit d'inscrire l'orientation comme un processus continu et dynamique qui se construit tout au long de la scolarité et grâce au concours d'acteurs divers. Le parcours de découverte des métiers et des formations, initié dans la circulaire de rentrée 2008 et spécifié dans la circulaire du 11 juillet 2008, met en exergue le rôle de l'équipe pédagogique dans la mise en oeuvre du volet orientation du projet d'établissement, le développement des partenariats pour contribuer à la meilleure connaissance des métiers et secteurs d'activités, et la place des ressources au sein comme à l'extérieur de l'établissement scolaire. De plus, depuis l'adoption par les états membres de l'Union européenne d'une résolution sur l'orientation (« Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » ; Bruxelles, 21 novembre 2008) et avec la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, l'orientation devient une capacité à acquérir dans le cadre de l'apprentissage de l'autonomie et de la capacité d'initiative. Personne-ressource auprès de l'équipe pédagogique, le conseiller d'orientation-psychologue contribue à la mise en oeuvre, au sein de l'établissement scolaire, du nouveau parcours d'orientation. C'est pourquoi la place des conseillers d'orientation-psychologues fait actuellement l'objet d'une réflexion visant à définir leurs missions en tenant compte de l'évolution des politiques d'éducation et d'insertion, notamment pour renforcer leurs compétences dans le domaine de l'ingénierie éducative et de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40415

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 650

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4917